



# Paulic



meunerie

---

**RAPPORT FINANCIER  
SEMESTRIEL 2021**

---



1	RAPPORT DE GESTION .....	4
1   1	INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE.....	4
1   2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE l'activité .....	5
1   3	RAPPORT DES COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021.....	12
1   4	ACTIVITÉ DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDÉS .....	15
2	états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2021 Établis selon le référentiel français ..	18
2   1	comptes consolidés .....	18
2   2	NOTES ANNEXES.....	23

Dans le présent rapport, le terme « PAULIC » désigne le groupe Paulic Meunerie.

## 1 | 1 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

### 1.1.1 INFORMATIONS GENERALES SUR PAULIC MEUNERIE SA

Dénomination sociale de la Société mère et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : PAULIC Meunerie. Jusqu'au 28 juin 2019, sa dénomination sociale était Minoterie PAULIC.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société, numéro LEI

- ✓ La Société est inscrite auprès du RCS de Lorient sous le N°311263685.
- ✓ L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695001KHDJG1DTXB725.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 50 ans s'achevant le 27 octobre 2027, puis prorogée pour une durée de 99 ans s'achevant le 27 octobre 2126, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a adopté la forme de société anonyme à conseil d'administration aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce. Le siège social de la Société est situé au lieu-dit « Le Gouret » – 56920 Saint-Gérand.

Les coordonnées du Groupe sont les suivantes :

- ✓ Téléphone : +33 (0)2 97 51 40 03
- ✓ Adresse courriel : [investisseurs@paulic.bzh](mailto:investisseurs@paulic.bzh)
- ✓ Site Internet : [www.paulicmeunerie.com](http://www.paulicmeunerie.com)

### 1.1.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- ❖ SAS GREEN TECHNOLOGIES,
- ❖ SAS MOULIN DU PAVILLON\*.

\* La société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif au 01 juillet 2020.

## 1 | 2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Fort d'une expertise de quatre générations dans la meunerie, le groupe PAULIC est une « agritech » qui a su combiner le caractère traditionnel de son activité historique de production de farine de froment et de sarrasin en Bretagne, avec l'innovation comme moteur de son développement.

Groupe familial breton, Paulic Meunerie exploite 3 moulins, situés en centre Bretagne, équipés de matériel de pointe pour garantir des farines de qualité exceptionnelle combinant les valeurs de naturalité et de sécurité alimentaire afin de satisfaire aux attentes de consommateurs de plus en plus exigeants.



Moulin du Gouret  
(Saint-Gérard)



Moulin du Pavillon  
(Séglien)



Moulin Conan  
(Plounévez-Quintin)

Avec 21 000 tonnes produites et 8,9 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2020, l'activité du Groupe repose sur la commercialisation de deux gammes de produits :

- L'une issue de la meunerie traditionnelle (représentant 88% des revenus 2020) composée d'un vaste catalogue de farines de froment et de sarrasin
- L'autre gamme (ayant généré 12% des revenus 2020) concerne la production de farine et de son, à partir de grains de blé purifiés par un traitement innovant d'ozonation dénommé **Oxygreen©**

Ces gammes de produits s'adressent à une clientèle fidèle d'environ 700 références, composée majoritairement d'industriels (environ 45% des ventes en 2020) français de l'agro-alimentaire, de la panification (boulangeries industrielles, ateliers de boulangerie de GMS) ainsi que d'une clientèle artisanale de boulangers et restaurateurs (crêperies, restaurants) concentrée dans le Grand Ouest. Elle compte également des acteurs de l'alimentation animale à travers la vente du son en tant que co-produit résiduel issu de la fabrication de farine, ainsi que des éleveurs d'insectes grâce à un nouveau produit issu du procédé Oxygreen©.

Cette diversification de gammes est le fruit d'une politique d'innovation engagée dès 2002 avec l'internalisation d'un laboratoire de contrôle qualité et de R&D qui a conduit le Groupe à collaborer avec une société ayant transposé le traitement de produits à l'ozone à des fins de décontamination/purification des céréales.

## 1.2.1 APERCU DES ACTIVITÉS

### 1.2.1.1 La meunerie traditionnelle :

Expertise historique du Groupe, la meunerie traditionnelle consiste en la production de farines destinées à l'alimentation humaine, principal produit obtenu une fois le blé nettoyé, broyé et écrasé.

#### LES PRODUITS EN MEUNERIE TRADITIONNELLE

En plus de quarante ans d'expérience, le Groupe s'est constitué un large catalogue de près de 140 références de farines, à même de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée.

La sélection de blé permet d'identifier deux grandes familles de produits :

Marchés Meunerie froment traditionnelle	Marchés Meunerie sarrasin traditionnelle
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les pâtisseries et biscuiteries industrielles, traiteurs industriels,</li><li>- Les boulangeries artisanales et en GMS,</li><li>- Les distributeurs, négociants et moulins confrères,</li><li>- L'alimentation du bétail à travers la vente de son qui constitue l'écorce d'un grain de blé et le résidu issu de la production de farine</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La crêperie et biscuiterie industrielle,</li><li>- Les enseignes de distribution,</li><li>- La restauration artisanale</li></ul>



Farine de froment T55 (blé tendre)



Farine de blé noir « La Harpe Noire »  
(sarrasin)

Ce catalogue répond également aux enjeux d'une demande croissante des consommateurs pour toujours plus de naturalité et de sécurité. Le Groupe s'est très vite inscrit dans cette dynamique de marché en apportant une réponse à travers une offre de farines labellisées parmi lesquelles :

- Des farines « Label Rouge », unique signe officiel qui garantit une qualité supérieure à celle des produits courants de même nature ;
- Des farines « AB- Agriculture Biologique », certification assurant un niveau de qualité ainsi qu'un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité ; ou encore,
- Des farines « IGP », appellation identifiant un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation, etc. sont liées à son origine géographique et donc à son terroir.

Chacune de ces deux familles, pour répondre à la diversité des besoins de ses clients, compte une large gamme de produits regroupées en grandes catégories dont les principales sont :

- Les farines panifiables pour pain courant,
- Les farines panifiables pour pain de tradition française,
- Les mélanges pour pains spéciaux,
- Les inclusions en fin de pétrin,
- Les farines pâtisserie-traiteur,
- Les farines de fleurage,
- Les farines de riz,
- Les farines de froment biologiques,
- Les farines de sarrasin,
- Les farines de sarrasin biologiques.

En plus de la profondeur de son catalogue de farines et de mélanges de farines qui génère l'essentiel des ventes, le Groupe développe également un service de farines « à la carte ». Toujours à l'écoute de ses clients, le Groupe propose un service de mouture sur mesures pour répondre à leurs cahiers des charges spécifiques et ainsi les accompagner dans leur propre développement.

#### LE MARCHÉ DE LA MEUNERIE TRADITIONNELLE

Sur un marché national de plus de 1,8 milliard d'euros, Paulic Meunerie fait la différence grâce à un savoir-faire historiquement ancré dans l'**innovation**, la **sécurité** et la **naturalité**. Ces engagements, en phase avec les **grands enjeux agroalimentaires** et les **attentes des consommateurs**, s'illustrent notamment par un **laboratoire de recherche et d'analyse** intégré depuis 2002.

Pour profiter pleinement des opportunités de ses marchés, Paulic Meunerie s'est engagé depuis 2016 dans un vaste programme de modernisation et d'extension industrielle intégrant des outils automatisés « 4.0 » qui va permettre de tripler ses capacités de production d'ici à la fin du premier semestre 2021.

Depuis l'origine, les **exigences sociales** et **environnementales** sont également au cœur du développement de l'Entreprise : origine France des approvisionnements, filières locales, promotion de la filière blé « agriéthique », ...

#### **1.2.1.2 Une innovation de rupture : « Oxygreen© »**

Le Groupe Paulic Meunerie est un pionnier technologique dans l'univers très traditionnel de la meunerie. Dans le parfait prolongement de son expertise historique, le Groupe a développé depuis une dizaine d'années, un autre segment de produits issus d'un procédé de production innovant et propriétaire : Oxygreen©.

S'inscrivant naturellement dans les valeurs de naturalité et sécurité du groupe, ce procédé est un traitement d'ozonation permettant la **purification des grains de blés** destinés à la production de farines pour l'alimentation humaine (Qualista®) et de son pour l'alimentation animale (Nourrifibre®).

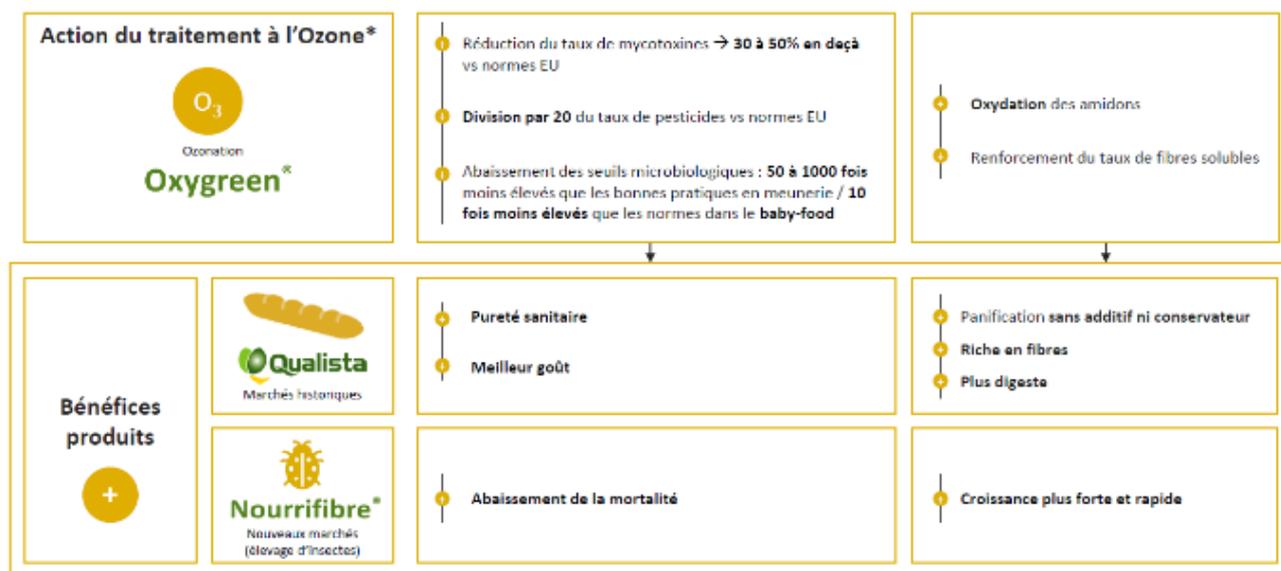
Cette innovation est le fruit de **15 années de recherche** et de 7 M€ d'investissements. Elle est aujourd'hui couverte par **5 brevets** détenus à 100% par Paulic Meunerie (le brevet européen EP1237417 intitulé « Procédé et installation pour la fabrication de farine à partir de grains traités à l'ozone » est tombé dans le domaine public en date du 18/12/2020) et bénéficie de l'appui de l'Institut UniLaSalle, première école agricole française et plateforme de référence dédiée aux applications de l'ozone. L'ozone est le seul oxydant permettant d'éliminer les produits chimiques en ne laissant aucune trace.

Par rapport aux normes européennes :

- Les taux de pesticides sont divisés par 20
- Les taux de mycotoxines sont réduits de 30 à 50%

Cette innovation fait aujourd’hui de Paulic Meunerie une Agritech de premier plan par sa capacité à faire de l’innovation technologique un **accélérateur de développement sur ses activités traditionnelles mais aussi un moteur pour conquérir le marché en décollage de l’alimentation des insectes d’élevage (entomoculture).**

La forte valeur ajoutée dont ces deux produits bénéficient peut se schématiser ainsi :



Le procédé Oxygreen© permet de répondre parfaitement aux grands enjeux alimentaires et environnementaux actuels :

- La naturalité et le refus des pesticides : le traitement à l’ozone décontamine et purifie le grain des germes pathogènes d’origine naturelle ou artificielle ;
- La nutrition et le refus des additifs : le procédé d’ozonation, grâce à son action oxydante, améliore les qualités nutritionnelles et organoleptiques des produits, les rendant panifiables sans aucun additif et plus riches en fibres solubles.

### **LES PRODUITS ET LEURS AVANTAGES**

Deux familles de produits exploitant le procédé Oxygreen© sont aujourd’hui développées par Paulic Meunerie :

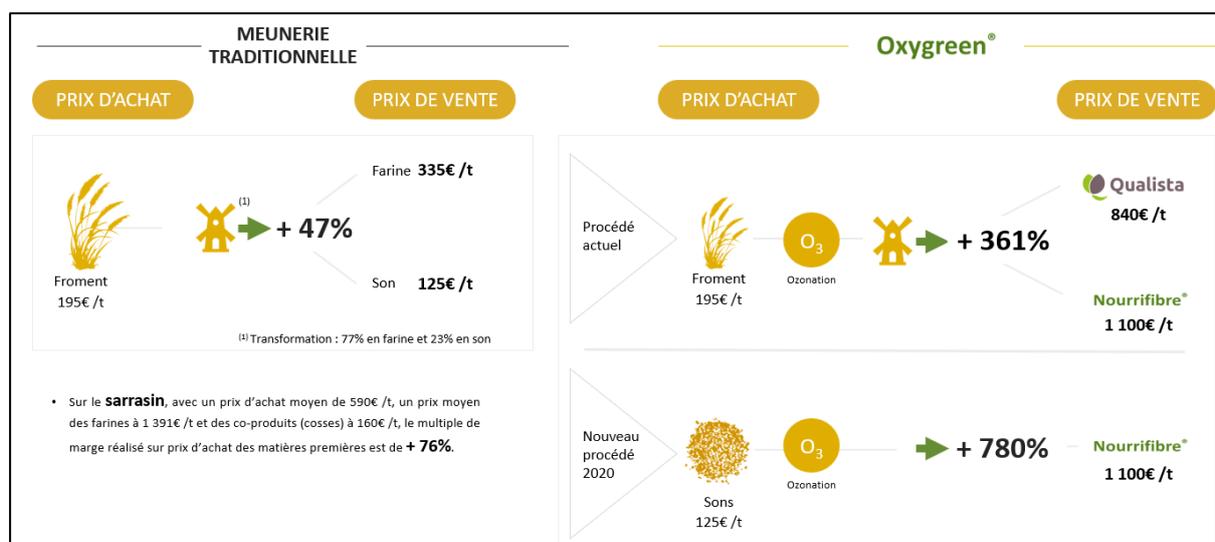
- **Nourrifibre**®, un son de blé ozoné permettant d’adresser en particulier le marché à forte valeur ajoutée de l’alimentation des insectes d’élevage. Cet aliment purifié bénéficie de propriétés physico-chimiques exceptionnelles avec des niveaux résiduels faibles de pesticides. Ces bénéfices se traduisent par une baisse du taux de mortalité et une croissance accélérée des insectes dans les élevages, source de gains de productivité majeurs pour les professionnels du secteur.
- **Qualista**®, une farine très haut de gamme axée sur la nutrition santé pour les marchés de panification. Avec Qualista®, Paulic Meunerie dispose d’une farine d’une pureté sanitaire en rupture avec les standards du marché. Cette farine favorise une panification sans additif ni conservateur. Avec une teneur en fibres plus élevée, les produits Qualista®, plus digestes, présentent de nombreux atouts par rapport aux farines traditionnelles et apportent une réponse forte à la demande de « manger sain » des consommateurs. Cette tendance s’inscrit dans la dynamique du marché français du « bio » qui a triplé en 10 ans.

- Ces produits permettent également au Groupe de bénéficier d'un effet de levier important sur sa marge brute, les ventes de ces produits présentant un niveau de marge très sensiblement supérieur à celui réalisé sur les produits de meunerie traditionnelle.

En effet, le procédé Oxygreen® présente l'avantage de mieux valoriser 100% du grain (contre environ 80% dans la meunerie traditionnelle) :

- 77% du grain broyé devient de la farine Qualista® pour la panification ;
- 23% du grain qui devient du Nourrifibre® pour l'alimentation des insectes.

Sur la base de prix d'achat du grain<sup>1</sup> et de prix de vente des farines constatés en 2019, les coefficients multiplicateurs appliqués au coût d'achat de la matière première évoluent de la façon suivante après passage du grain dans le réacteur Oxygreen® :



(1) la marge sur achat pondérée (77% pour la farine et 23% pour le son) est de 47% en meunerie traditionnelle et passe à 361% après passage dans le réacteur Oxygreen®.

La mise en place de ce nouveau prototype porte une ambition stratégique majeure pour Paulic Meunerie et devrait permettre au Groupe d'accompagner ses ambitions de croissance à l'horizon 2024.

### LE MARCHÉ DE L'ALIMENTATION A DESTINATION DES INSECTES

Grâce à ses qualités nutritionnelles, le produit Nourrifibre® s'adresse au marché des éleveurs d'insectes dont les perspectives de marchés à l'échelle mondiale recèlent un énorme potentiel.

Un marché en phase de décollage, attendu en très forte croissance

Les champs d'applications et les marchés adressés par l'entomoculture sont très diversifiés et ne présentent pas tous le même niveau de maturité. Aussi, il n'est pas possible d'établir une estimation de la taille globale du marché de l'entomoculture, prenant en compte toutes les applications existantes.

<sup>1</sup> Source : Prix moyens d'achat constatés dans la comptabilité de Paulic Meunerie.

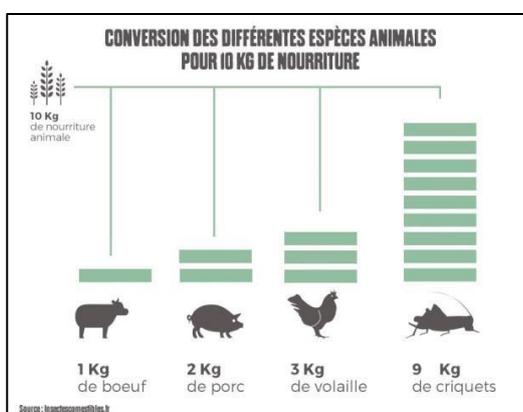
La protéine d'insectes en constitue une des applications les plus matures à ce jour portée par deux secteurs :

- Le marché de l'alimentation animale à base d'insectes, au niveau mondial, représente 687,8 M\$ US en 2018 et devrait atteindre 1,369 Mds\$ US en 2024<sup>2</sup> (dont 400 M\$ US serait généré en Europe) ;
- Le marché de l'alimentation humaine à base d'insectes (insectes comestibles) passera de 424 M\$ US en 2016 à 723 M\$ US en 2024 au niveau mondial<sup>3</sup>.

Sur ces bases, Paulic Meunerie estime le marché de la protéine d'insectes à plus de 2 Mds € à horizon 2024.

### Un mode d'élevage durable

La culture d'insectes consomme 95 fois moins de foncier que l'élevage de bétail, 22 fois moins d'eau que l'élevage de bœuf, 350 fois moins d'eau que l'élevage de porc et 220 fois moins d'eau que l'élevage de volaille. Produire 1 kg de grillon consomme 12 fois moins d'intrants que produire 1 kg de bœuf et 4 fois moins que pour produire 1 kg de volaille ou de porc.



De plus, les insectes présentent un taux de protéines plus élevé que les animaux d'élevage traditionnel. Ce constat s'inscrit dans un contexte global où la demande mondiale en protéines devrait progresser de 40% d'ici à 2030<sup>4</sup>, cela permet d'envisager les insectes comme une alternative crédible aux autres protéines animales.

### Environnement concurrentiel

A l'échelle européenne, 71% des acteurs de l'entomoculture utilisent du son de blé pour alimenter leurs insectes.

Les concurrents de Paulic Meunerie sur le marché du son destiné à l'alimentation des insectes sont l'ensemble des meuniers conventionnels et biologiques.

A ce jour, aucun son, conventionnel ou biologique, pouvant approcher les qualités sanitaires et nutritionnelles de Nourrifibre® et ses bénéfices pour les insectes n'est connu, ni du Groupe, ni de son partenaire scientifique, l'Institut Polytechnique UniLaSalle.

Nourrifibre® se démarque de ses concurrents, qui fournissent des co-produits de céréales traditionnels, par les propriétés du son de blé préalablement ozoné, qui accélère la croissance et le poids des insectes, et

<sup>2</sup> Source : Mordor Intelligence : Global Insect Feed Market 2019-2024

<sup>3</sup> Source : Bioclips Vol.25, no26,26 septembre2017 (Persistence Market Research,2018 - Global edible Insects market from 2017 to 2024)

<sup>4</sup> <https://www.lesechos.fr/pme-regions/hauts-de-france/cargill-utilisera-les-proteines-a-base-dinsectes-dinnovafeed-pournourrir-des-poissons-1036742>

réduit ou minimise le risque de mortalité inopinée induite par les résidus de pesticides et présence de bactéries, moisissures et champignons.

A quantité égale d'intrants avec **Nourifibre®** le producteur d'insectes obtient :

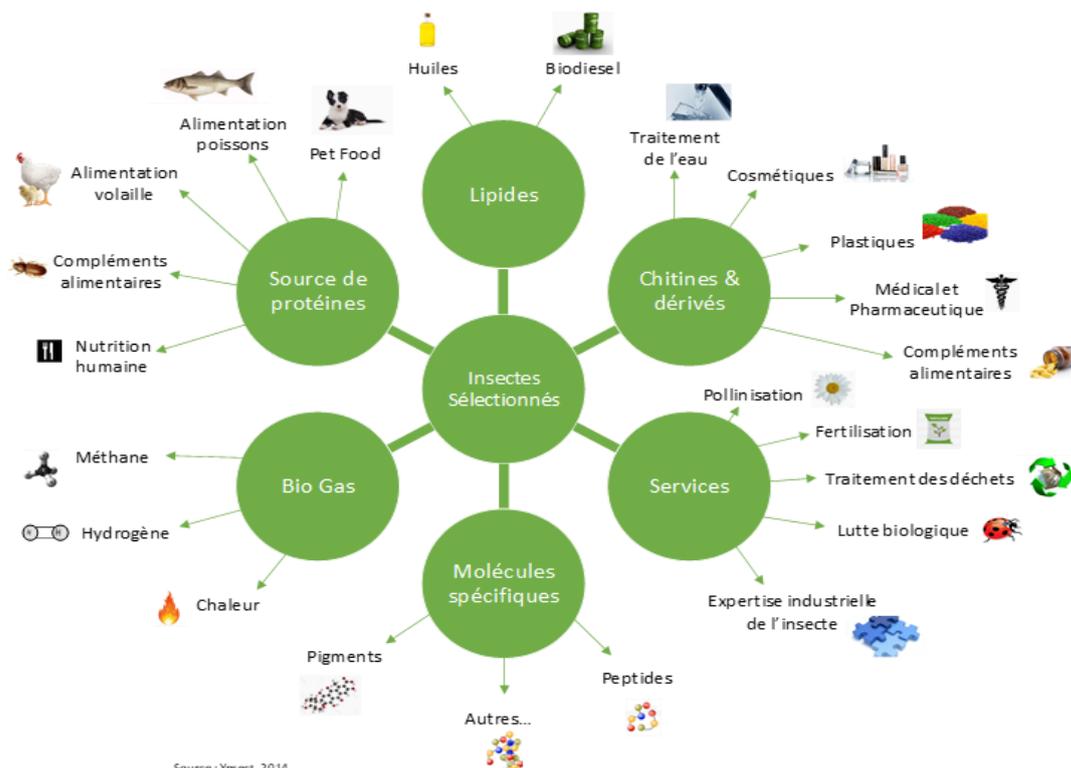


\* : Par rapport à l'alimentation conventionnelle d'insectes - Sources UniLasalle

### De nombreux débouchés supplémentaires comme relais de croissance

Au-delà de l'alimentation animale ou humaine, les produits issus de l'élevage d'insectes s'adressent à de nombreux marchés : la pisciculture, la fabrication de biocarburants, la pollinisation, la lutte contre les espèces nuisibles aux cultures, la fertilisation des plantes, la production de chitine, l'industrie chimique... De plus, l'élevage en lui-même ouvre les portes du marché du recyclage de biodéchets, grâce aux larves de mouches soldat noires qui sont particulièrement efficaces pour digérer de grandes quantités de déchets organiques en un temps réduit (4 à 5 fois leur poids en 10 jours).

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des débouchés de l'élevage d'insectes :



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de du semestre clos le 30 juin 2021 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

### 1.3.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2021

#### 1.3.1.1 Signature des marchés pour la construction du réacteur industriel d'ozonation de 3ème génération - Projet « Next O3 »

Paulic Meunerie a signé les devis définitifs pour la réalisation du projet « Next O3 » avant fin 2021. Ce projet consiste en la construction et l'installation du réacteur d'ozonation de 3ème génération sur le site industriel de Saint-Gérard, pour un budget de 1,9 M€. Le procédé sera installé dans la travée disponible de la tour de mélange, permettant ainsi d'économiser le volet immobilier, d'optimiser l'utilisation du site récemment construit et de supprimer les aléas administratifs.

#### 1.3.1.2 Accord de subvention de 702 K€ portant sur le projet « Next O3 »

Paulic Meunerie SA a obtenu une subvention de 701 757 € de la part du Ministère chargé de l'Industrie dans le cadre du plan de Relance, pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen© de 3ème génération. 50% ont déjà été versés à Paulic Meunerie SA.

L'attribution de cette subvention démontre que le projet de Paulic Meunerie est parfaitement en phase avec la stratégie du gouvernement dans le cadre du plan de relance :

- ✓ Autonomie et souveraineté alimentaire de la France
- ✓ Contribution au rebond immédiat de la croissance (travaux finalisés dès 2021)
- ✓ Projet fortement innovant
- ✓ Contribution à la filière d'avenir de l'élevage d'insectes
- ✓ Création d'emplois.

### 1.3.1.3 Information relative à l'impact de l'épidémie de Coronavirus sur l'activité

#### **Retard de la croissance escomptée du CA.**

Le business plan initial prévoyait une croissance forte de CA en 2021. Or, les confinements ont eu 2 effets venant retarder le début de cette croissance :

- Mise à l'arrêt du chantier de la tour de mélange et désorganisation des fournisseurs venant ralentir ce chantier une fois repris. L'impact est de 9 mois de retard sur le chantier.
- Impossibilité de prospecter nos marchés : pas de visites commerciales, pas d'audits de prospects industriels clients en aval désorganisés et très peu disponibles.

La conjugaison de ces facteurs a poussé Paulic Meunerie à communiquer en 2020 un retard sur la délivrance de son business plan à hauteur d'un an, à horizon 2024.

#### **Hausse des charges fixes en anticipation de la hausse du CA.**

Paulic Meunerie avait initié en 2018 et maintenu en 2020 un plan de recrutement pour mettre en place les compétences nécessaires à la conduite de ce nouvel ensemble industriel mais aussi au renforcement de la force de vente et de la communication. Les éléments de cette nouvelle structure de coût sont en place comme attendu, mais le retard évoqué ci-dessus dans le développement du CA dès 2020 et en 2021 vient maintenir l'activité un peu plus longtemps en deçà de son seuil de rentabilité.

#### **Impact sur les marges brutes**

Comme en 2020, l'exercice 2021 a vu la survenance d'un confinement long en début d'exercice. Celui-ci a eu pour conséquence une modification du mix-client en défaveur de l'activité restauration, naturellement plus contributrice en termes de marge brute.

Ensuite, l'exercice a été marqué par une forte demande sur les produits bruts de première nécessité de toute nature et une concurrence internationale accrue à l'achat sur le froment. Cela s'est traduit par une hausse durable du prix du blé au Matif et un accroissement de sa volatilité. Comme c'est le cas usuellement, la hausse sur les marchés du blé s'est traduite par une pression haussière généralisée sur l'ensemble des matières premières se traitant de gré à gré (blé noir, graines, riz...). La tendance sur le blé noir a été d'autant plus forte que la récolte française précédente avait été marquée par une pénurie. Ces hausses se sont accompagnées d'une forte volatilité sur les prix, venant impacter nos achats.

En outre, les chaînes logistiques ne sont toujours pas totalement rétablies depuis les événements de 2020, générant des épisodes anormaux de rareté sur les consommables et emballages et donc des hausses importantes sur les nos différents postes d'achats.

## 1.3.2 EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021

Néant.

### 1.3.3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

#### **Paulic Meunerie au rendez-vous de la croissance du CA**

Après le premier confinement en 2020, Paulic Meunerie avait annoncé le report d'un an de son business plan. Malgré la survenance de 2 nouveaux confinements non prévus alors, le groupe est en passe de réaliser, en 2021, une croissance de son chiffre d'affaires en phase avec ces nouveaux objectifs, démontrant la pertinence des choix stratégiques de 2016 et le rendez-vous réussi de notre nouvel ensemble industriel avec le marché historique de la meunerie (froment et blé noir).

#### **Priorité au rétablissement et « sécurisation » des marges.**

Usuellement, les meuniers revoient leur politique tarifaire à l'issue de la nouvelle récolte, c'est-à-dire début août. En effet, chaque récolte présente des caractéristiques techniques nécessitant de revoir nos formulations. C'est à l'issue de cet exercice que nous pouvons déterminer les coûts de revient de nos farines et revoir nos tarifs.

En 2021, la récolte a été repoussée à cause des conditions météorologiques dégradées. La révision tarifaire est en cours et nos tarifs clients (hors contrats) ont été rehaussés dès le 15 septembre.

La volatilité des prix sur les matières premières a été très forte en 2020 et 2021. Le niveau d'incertitude est tel que le groupe a décidé de modifier sa stratégie d'achat des matières premières, afin d'offrir une meilleure visibilité sur les marges à venir.

#### **Maintien du cap sur Nourrifibre.**

Paulic Meunerie maintient son calendrier pour l'installation de la nouvelle ligne d'ozonation sur son site de Saint-Gérand, à savoir un démarrage début 2022. Ce point est important car le développement de l'activité et de la rentabilité du groupe dans les prochaines années repose notamment sur le succès de Nourrifibre®. L'entrée en service de cette ligne est donc l'élément qui permettra à Paulic Meunerie de servir de nouveaux volumes (15 000 tonnes par an) sur un marché en très forte croissance.

Parallèlement, nous avons procédé à la création de la nouvelle ligne d'activité Nourrifibre® avec le recrutement d'un responsable commercial expérimenté. Cette personne rejoint le groupe fin octobre 2021.

L'arrivée de ce profil quelques mois avant la mise en service de la ligne d'ozonation nous permet d'envisager un démarrage commercial assez fort dès la mise en service.

## 1 | 4 ACTIVITE DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDES

### 1.4.1.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

❖ SAS GREEN TECHNOLOGIES.

NB : La société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### 1.4.1.2 Activité du Groupe sur le premier semestre 2021 et analyse du compte de résultat

Le total de l'actif et du passif consolidés du semestre écoulé s'élève à 18 683 741 euros contre 18 729 901 euros au 31 décembre 2020.

Le montant des capitaux propres du semestre écoulé s'élève à 6 810 387 euros contre 7 486 118 euros au 31 décembre 2020.

Le chiffre d'affaires du Groupe, au 30 juin 2021, s'inscrit, en hausse de 601 153 euros pour s'élever à 4 983 135 euros, contre 4 381 982 euros au 30 juin 2020.

Les produits d'exploitation s'élèvent à un total de 5 607 803 euros au 30 juin 2021 contre 4 841 840 euros au 30 juin 2020, incluant la production immobilisée s'élevant à 341 713 euros contre 142 084 euros. Au titre du premier semestre 2021, la quote-part des subventions d'investissement reprise en résultat s'élevant à 33 568 euros contre 16 509 euros au titre du premier semestre 2020, ainsi que les reprises sur amortissement provisions et transferts de charges s'élevant à 23 430 euros au 30 juin 2021 contre 69 880 euros au titre du premier semestre 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 6 609 147 euros au 30 juin 2021 contre 5 045 924 euros au 30 juin 2020, incluant notamment les autres achats et charges externes s'élevant à 1 321 199 euros contre 951 030 euros au titre du premier semestre 2020, les achats de matières premières et autres approvisionnements s'élevant à 3 887 204 euros au 30 juin 2021 contre 2 806 623 euros au titre du premier semestre 2020, les dotations aux amortissements pour un montant de 330 553 euros contre 299 235 euros au titre du premier semestre 2020.

Les charges de personnel totalisent 1 017 007 euros au 30 juin 2021 contre 850 101 euros au 30 juin 2020, pour un effectif de 37 salariés au 30 juin 2021 contre 35 au titre du premier semestre 2020.

Le résultat d'exploitation au 30 juin 2021 est déficitaire et s'élève à -1 001 334 euros contre un résultat déficitaire de -204 084 euros au 30 juin 2020.

Le résultat financier du semestre est déficitaire et s'élève à -24 295 euros au 30 juin 2021 contre un résultat déficitaire de -68 666 euros au 30 juin 2020.

Le résultat courant des sociétés intégrées du semestre écoulé est déficitaire et s'élève à -1 025 639 euros contre un résultat déficitaire de -272 750 euros au 30 juin 2020.

Le résultat exceptionnel du semestre écoulé est bénéficiaire et s'élève à 46 096 euros contre un résultat déficitaire de -7 934 euros au 30 juin 2020.

Le résultat net des sociétés intégrées du semestre écoulé est déficitaire et s'élève à -675 731 euros contre un résultat déficitaire de -219 277 euros au 30 juin 2020.

Le résultat net de l'ensemble consolidé du semestre écoulé est déficitaire et s'élève à -675 731 euros contre un résultat déficitaire de -219 277 euros au 30 juin 2020.

Le résultat net (part du groupe) est déficitaire et s'élève à -675 731 euros 30 juin 2021 contre un résultat déficitaire de -219 277 euros au 30 juin 2020.

#### **1.4.1.3 Analyse du bilan**

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

##### a. À l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 14 189 708 euros au 30 juin 2021 contre 13 405 732 euros au 31 décembre 2020.

L'actif circulant représente une valeur nette de 4 494 033 euros au 30 juin 2021 contre 5 324 169 euros au titre de l'exercice précédent.

##### b. Au passif

Au cours du semestre écoulé, les capitaux propres qui incluent le résultat du semestre totalisent 6 810 387 euros contre 7 486 118 euros au titre de l'exercice précédent. La variation s'explique principalement par le résultat du semestre écoulé.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 116 997 euros au cours du semestre écoulé.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 11 873 354 euros au 30 juin 2021 contre 11 243 783 euros au 31 décembre 2020 et comprennent notamment :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	6 697 553 €
Emprunts et dettes financières diverses	444 350 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 913 157 €
Dettes fiscales et sociales	539 634 €
Autres dettes	280 359 €
Produits constatés d'avance	1 881 304 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 873 354 €</b>

\* \* \*

Saint-Gérand, le 30 septembre 2020.

---

**Pour le Conseil d'administration**  
**Jean Paulic**  
Président du Conseil d'administration - Directeur Général

## **2 | 1 COMPTES CONSOLIDÉS**



- ✓ Bilan consolidé
- ✓ Compte de résultat consolidé
- ✓ Tableau des flux de trésorerie
- ✓ Tableau de variation des capitaux propres

## BILAN CONSOLIDE

En €uros	Note	30-juin-2021	31-déc.-2020
		Net	Net
Ecarts d'acquisition			
Frais de recherche et développement		50 947	61 048
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		292 612	338 237
Fonds de commerce		1 350 504	1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours		861 479	519 766
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 / 6</b>	<b>2 555 542</b>	<b>2 269 555</b>
Terrains et constructions		4 098 550	1 587 844
Installations tech., matériels et outillages industriels		3 678 023	2 509 328
Autres immobilisations corporelles		144 774	164 830
Immobilisations corporelles en cours		3 047 054	6 208 447
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 / 6</b>	<b>10 968 401</b>	<b>10 470 449</b>
Titres de participation		7 286	7 286
Autres immobilisations financières		658 479	658 442
<b>Immobilisations financières</b>	<b>7</b>	<b>665 765</b>	<b>665 728</b>
<b>Actif immobilisé</b>		<b>14 189 708</b>	<b>13 405 732</b>
Stocks de matières premières et approvisionnements	8	388 125	307 920
Stocks de produits finis et marchandises	8	490 746	532 688
Avances et acomptes versés sur commandes		39 602	
Clients et comptes rattachés	9	1 599 047	1 075 019
Autres créances	10	1 390 735	1 522 139
Compte de régularisation actif	10	73 491	69 373
Disponibilités	11	512 287	1 817 030
<b>Actif circulant</b>		<b>4 494 033</b>	<b>5 324 169</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>18 683 741</b>	<b>18 729 901</b>

En €uros	Note	30-juin-2021	31-déc.-2020
Capital social		1 368 887	1 368 887
Primes		6 097 433	6 097 433
Réserves consolidées		19 798	529 082
Résultat de l'exercice		(675 731)	(509 284)
<b>Capitaux propres - Part groupe</b>	<b>12</b>	<b>6 810 387</b>	<b>7 486 118</b>
Intérêts minoritaires			
<b>Total capitaux propres</b>		<b>6 810 387</b>	<b>7 486 118</b>
Provisions pour charges		116 997	120 866
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>13</b>	<b>116 997</b>	<b>120 866</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	6 697 553	6 969 316
Emprunts et dettes financières diverses	14	444 350	417 826
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	1 913 157	1 308 688
Dettes fiscales et sociales	15	539 634	379 873
Autres dettes	16	280 359	483 221
Produits constatés d'avance	17	1 881 304	1 563 993
<b>Total dettes</b>		<b>11 873 354</b>	<b>11 243 783</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>18 683 741</b>	<b>18 729 901</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En €uros	Note	30/06/2021 (6 mois)	30/06/2020 (6 mois)	Exercice 2020 (12 mois)
Production vendue biens et ventes de marchandises		4 979 581	4 374 940	8 938 455
Production vendue services		3 554	7 042	27 428
<b>Chiffre d'affaires nets</b>	<b>18</b>	<b>4 983 135</b>	<b>4 381 982</b>	<b>8 965 883</b>
Autres produits d'exploitation	19	624 668	459 858	630 990
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>5 607 803</b>	<b>4 841 840</b>	<b>9 596 873</b>
Achats et variation de stocks	20	3 887 204	2 806 623	5 888 847
Autres achats et charges externes	21	1 321 199	951 030	1 624 361
Impôts, taxes et versements assimilés		49 052	51 190	110 844
Charges de personnel	22	1 017 007	850 101	1 758 404
Dotations aux amortissements sur immobilisations	25	330 553	299 235	623 201
Dotations aux provisions et dépréciations	25	3 860	27 349	84 952
Autres charges	26	272	60 396	60 793
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>6 609 147</b>	<b>5 045 924</b>	<b>10 151 402</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(1 001 344)</b>	<b>(204 084)</b>	<b>(554 529)</b>
Produits financiers		41 969	78	8 817
Charges financières		(66 264)	(68 744)	(146 762)
<b>Résultat financier</b>	<b>27</b>	<b>(24 295)</b>	<b>(68 666)</b>	<b>(137 945)</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>(1 025 639)</b>	<b>(272 750)</b>	<b>(692 474)</b>
Produits exceptionnels		51 700	800	7 100
Charges exceptionnelles		(5 604)	(8 734)	(8 734)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>28</b>	<b>46 096</b>	<b>(7 934)</b>	<b>(1 634)</b>
Impôts sur les bénéfices	29	303 812	61 407	184 824
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>(675 731)</b>	<b>(219 277)</b>	<b>(509 284)</b>
Résultats des sociétés mis en équivalence				
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition				
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(675 731)</b>	<b>(219 277)</b>	<b>(509 284)</b>
Intérêts minoritaires				
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>		<b>(675 731)</b>	<b>(219 277)</b>	<b>(509 284)</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>(0,16)</b>	<b>(0,05)</b>	<b>(0,12)</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		<b>(0,16)</b>	<b>(0,05)</b>	<b>(0,12)</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En €uros	Note	30/06/2021 (6 mois)	Exercice 2020 (12 mois)	30/06/2020 (6 mois)
Résultat net consolidé		(675 731)	(509 284)	(219 277)
Amortissements et provisions	6 / 9 / 13	326 687	650 900	306 820
Plus et moins-values de cession		(1 700)	(921)	5 379
Impôts différés	29	(303 812)	(184 824)	(61 407)
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>(654 556)</b>	<b>(44 129)</b>	<b>31 515</b>
<b>Variation des frais financiers</b>		<b>2 931</b>	<b>11 355</b>	<b>(2 004)</b>
Variation des stocks	8	(38 263)	(276 666)	(268 958)
Variation des créances d'exploitation	9 / 10	57 757	(493 460)	(472 976)
Variation des dettes d'exploitation	15 / 16	764 230	67 218	320 064
<b>Variation nette exploitation</b>		<b>783 724</b>	<b>(702 908)</b>	<b>(421 870)</b>
Variation des créances hors exploitation	10	(186 874)	183 313	(3 896)
Variation des dettes hors exploitation	16	(202 862)	(496 299)	(1 070 421)
Variation des charges et produits constatés d'avance	10 / 17	313 195	737 422	(21 329)
<b>Variation nette hors exploitation</b>		<b>(76 541)</b>	<b>424 436</b>	<b>(1 095 646)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>710 114</b>	<b>(267 117)</b>	<b>(1 519 520)</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>55 558</b>	<b>(311 246)</b>	<b>(1 488 005)</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(341 713)	(250 421)	(146 803)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(772 781)	(1 485 017)	(490 808)
Acquisitions d'immobilisations financières	7	(37)	(602 928)	(3 000)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5	1 700	7 100	800
Cessions d'immobilisations financières	7	0	2 042	2 042
Trésorerie nette/ acquisitions de filiales		0	0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(1 112 831)</b>	<b>(2 329 224)</b>	<b>(637 769)</b>
Augmentation de capital		0	5 989 526	6 234 266
Emissions d'emprunts	14	0	1 263 509	987 675
Remboursement d'emprunts	14	(293 421)	(1 210 048)	(507 485)
Variation des comptes courants d'associés	14	33 207	(738 387)	(264 033)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(260 214)</b>	<b>5 304 600</b>	<b>6 450 423</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>(1 317 487)</b>	<b>2 664 130</b>	<b>4 324 649</b>
Trésorerie d'ouverture		1 814 667	(849 463)	(849 463)
Trésorerie de clôture		497 180	1 814 667	3 475 186
<i>dont comptes bancaires débiteurs</i>		<i>206 141</i>	<i>1 515 877</i>	<i>3 565 240</i>
<i>dont concours bancaires courants</i>		<i>(15 107)</i>	<i>(2 363)</i>	<i>14 971</i>
<i>dont VMP</i>		<i>305 936</i>	<i>299 219</i>	<i>(105 969)</i>
<i>dont caisse</i>		<i>210</i>	<i>1 934</i>	<i>944</i>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat de la période	Total Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
<b>Total capitaux propres au 31/12/2018</b>	<b>740 000</b>	<b>969 400</b>		<b>615 914</b>	<b>(22 829)</b>	<b>1 562 485</b>		<b>1 562 485</b>
Affectation du résultat 31/12/2018				- 22 829	22 829	0		0
Variation des subventions						0		0
Résultat de l'exercice 31/12/2019					(56 603)	(56 603)		(56 603)
<b>Total capitaux propres au 31/12/2019</b>	<b>740 000</b>	<b>969 400</b>		<b>593 085</b>	<b>(56 603)</b>	<b>1 505 882</b>		<b>1 505 882</b>
Affectation du résultat 31/12/2019				- 56 603	56 603	0		0
Augmentation de capital	3 408 142	399 487	6 097 433	(7 400)		6 489 520		6 489 520
Résultat de l'exercice 31/12/2020					(509 284)	(509 284)		(509 284)
<b>Total capitaux propres au 31/12/2020</b>	<b>4 148 142</b>	<b>1 368 887</b>	<b>6 097 433</b>	<b>529 082</b>	<b>(509 284)</b>	<b>7 486 118</b>		<b>7 486 118</b>
Affectation du résultat 31/12/2020				- 509 284	509 284	0		0
Augmentation de capital						0		0
Résultat de l'exercice 30/06/2021					(675 731)	(675 731)		(675 731)
<b>Total capitaux propres au 30/06/2021</b>	<b>4 148 142</b>	<b>1 368 887</b>	<b>6 097 433</b>	<b>19 798</b>	<b>(675 731)</b>	<b>6 810 387</b>		<b>6 810 387</b>

## 2 | 2 NOTES ANNEXES



- ✓ NOTE 1 Le groupe
- ✓ NOTE 2 Base de préparation des comptes consolidés
- ✓ NOTE 3 Méthodes et règles d'évaluation
- ✓ NOTE 4 Evénements significatifs
- ✓ NOTE 5 Etat des immobilisations incorporelles et corporelles
- ✓ NOTE 6 Etat des amortissements
- ✓ NOTE 7 Etat des immobilisations financières
- ✓ NOTE 8 Stocks
- ✓ NOTE 9 Créances clients et comptes rattachés
- ✓ NOTE 10 Autres créances et comptes de régularisation actif
- ✓ NOTE 11 Disponibilités
- ✓ NOTE 12 Capital social
- ✓ NOTE 13 Provisions pour risques et charges
- ✓ NOTE 14 Emprunts et dettes financières
- ✓ NOTE 15 Dettes d'exploitation
- ✓ NOTE 16 Autres dettes
- ✓ NOTE 17 Produits constatés d'avance
- ✓ NOTE 18 Chiffres d'affaires
- ✓ NOTE 19 Autres produits d'exploitation
- ✓ NOTE 20 Marge brute
- ✓ NOTE 21 Autres achats et charges externes
- ✓ NOTE 22 Charges de personnel
- ✓ NOTE 23 Effectifs
- ✓ NOTE 24 Rémunérations des dirigeants
- ✓ NOTE 25 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
- ✓ NOTE 26 Autres charges d'exploitation
- ✓ NOTE 27 Résultat financier
- ✓ NOTE 28 Résultat exceptionnel
- ✓ NOTE 29 Impôts sur les bénéfices
- ✓ NOTE 30 Honoraires du commissaire aux comptes
- ✓ NOTE 31 Engagements hors bilan

## **NOTE 1 : LA SOCIETE**

Le groupe PAULIC MEUNERIE est spécialisé dans la production de farines artisanales et industrielles destinées aux professionnels de la boulangerie, de la crêperie et de l'industrie alimentaire en France et à l'étranger. Les moulins sont situés en centre Bretagne et produisent des farines de froment et de blé noir.

Un des moulins est équipé du procédé expérimental de traitement des grains à l'ozone Oxygreen®, permettant de développer des produits à haute valeur ajoutée à destination de la boulangerie et de l'alimentation d'insectes.

La société PAULIC MEUNERIE SA est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth depuis le 18 février 2020.

## **NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES**

Les présents comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2021 ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 30 septembre.

Les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2021 sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

### ***2.1. Méthodes de consolidation***

Les états financiers des sociétés dans lesquelles PAULIC MEUNERIE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 juin 2021, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. La durée de l'exercice est de 12 mois pour toutes les sociétés.

### ***2.2. Périmètre de consolidation***

Le périmètre de consolidation est le suivant au 30 juin 2021 :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation comprenait les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SARL MOULIN DU PAVILLON *	100	100	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

IG : intégration globale

\* La société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif au 01 juillet 2020.

### **2.3. Référentiel comptable**

Les comptes consolidés du groupe PAULIC MEUNERIE sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 2020-01 du 9 octobre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables qui a remplacé le règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales. Ce nouveau règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A compter du 1er janvier 2021, les méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 sont devenues des méthodes obligatoires des comptes consolidés à l'exception de la méthode de comptabilisation à l'avancement des contrats à long terme (maintien du choix simple du PCG entre achèvement et avancement), de l'enregistrement en résultat des écarts de conversion des actifs et passifs monétaires dont la possibilité est supprimée et le provisionnement des engagements de retraite qui demeure d'application optionnelle.

Le nouveau règlement s'applique de manière prospective aux transactions survenant après la date de première application ainsi qu'aux contrats conclus après cette date. L'absence de rétroactivité signifie que des opérations de même nature survenues avant et après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 seront comptabilisées selon les méthodes comptables en vigueur respectivement avant et après cette date.

Les états de synthèse présentent un exercice comparatif conformément au format prescrit par le nouveau règlement.

L'application du nouveau règlement n'a pas d'impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe et n'altère pas la comparabilité des exercices.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe PAULIC MEUNERIE sont décrits dans les § 2.3 et suivants.

Les méthodes de référence appliquées sont les suivantes :

<b>Méthodes de référence</b>	<b>Application</b>
Provisions retraites et coûts assimilés	oui
Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT	N/A

### **2.4. Jugements et estimations de la direction**

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le Crédit d'Impôt Recherche,
- L'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

### **2.5. Ecart d'acquisition**

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Groupe n'a pas constaté d'écart d'acquisition car la société Moulin du Pavillon a été créée par la société PAULIC MEUNERIE en 2002.

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE le 31 octobre 2019 pour 510 079€ sur la base d'une situation nette retraitée de 104 018€. L'écart d'acquisition qui en résulte est affecté en totalité aux brevets relatifs au procédé OXYGREEN®, soit un écart d'évaluation des brevets de 406 061€. Cet écart d'évaluation est amorti sur 5 ans à compter du 31/10/2019.

### **NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

#### ***3.1. Immobilisations incorporelles***

##### **Frais de recherche et développement**

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- ✓ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- ✓ Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- ✓ Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- ✓ Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- ✓ Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- ✓ Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets farines amortis linéairement sur la durée de protection et à des logiciels amortis linéairement sur une période de 3 ans.

### **3.2. Fonds commercial**

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- ✓ Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- ✓ Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- ✓ Durée du business plan : 5 ans ;
- ✓ Taux d'actualisation des cash flows futurs : 6,52%

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

### **3.3. Immobilisations corporelles**

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Eléments	Durées
Constructions	15 à 30 ans
Installations générales, agencements	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires sont portés en réserve après calcul de l'impôt différé.

### **3.4. Subventions d'investissements**

Seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives de versement ont été levées, a été comptabilisée. Elle suit le même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Dans les comptes individuels, les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Dans les comptes consolidés, ces subventions sont transférées dans un compte de régularisation passif (produits constatés d'avance), ce qui leur donne le caractère de crédits différés. La quote-part de subvention virée au compte de résultat au rythme de l'amortissement desdits immobilisations faisant l'objet des subventions, est comptabilisée en produits d'exploitation.

### **3.5. Opérations de location financement**

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de location financements.

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée détaillée dans le point 3.3. En contrepartie, une dette financière du même montant apparait au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### **3.6 Immobilisations financières**

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ et des parts sociales du Crédit Agricole et de BPGO respectivement pour 2,2 K€ et 600 K€,
- De prêts accordés à des boulangers,
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **3.7. Stocks et produits en cours**

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe, ne sont pas éliminés, leurs montants n'étant pas significatifs.

Le cycle de production du groupe ainsi que le délai de rotation des stocks entraînent une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

### **3.8. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Cette politique générale s'enrichit d'une approche au cas par cas afin d'adapter le niveau de provision au contexte propre à chaque relation si nécessaire.

### **3.9. Trésorerie**

La trésorerie est exclusivement constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

### **3.10. Capital**

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 12 de la présente annexe.

### **3.11. Provisions et passifs éventuels**

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### **3.12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite**

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés du Groupe PAULIC présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour l'exercice 2020 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 1.31 %
- Taux de mobilité (turn over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- Âge de départ à la retraite : 65 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 0,79%
- Taux de charges sociales patronales : 28% pour les non-cadres, 51% pour les cadres

Les hypothèses retenues pour la situation intermédiaire au 30 juin 2021 sont les mêmes à l'exception du taux d'actualisation retenu pour 0,34% au 30 juin 2021.

### **3.13. Emprunts et dettes financières**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

### **3.14. Impositions différées**

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 30 juin 2021 est de 28 %.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- De l'annulation des provisions réglementées
- De la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- Des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- Du retraitement des crédits-baux
- Des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

### **3.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Les revenus du Groupe sont de deux natures :

- Des ventes de produits finis et de manière plus marginale, de marchandises : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).
- Des prestations de services telles que l'écrasement de blé pour le compte de clients, des analyses pour divers acteurs ou encore la refacturation de frais de transport) : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

### **3.16. Marge brute**

La marge brute correspond au chiffre d'affaires réalisé diminué des achats de matières premières et de marchandises variations de stock incluses.

### **3.17. Produits et charges exceptionnels**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### **3.18. Crédit d'Impôt Recherche**

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

En l'absence de position de l'ANC sur le classement du crédit impôt recherche (CIR) à retenir dans les comptes consolidés établis en règles françaises, les entreprises ont donc en référence la documentation « Mémento Lefebvre consolidé », le choix entre deux possibilités :

- maintenir le classement du CIR retenu dans les comptes sociaux soit en diminution de l'impôt sur les résultats
- propre aux comptes consolidés de requalifier le CIR en tant que subvention d'exploitation.

Ainsi, le groupe PAULIC MEUNERIE a décidé de retenir cette seconde position et donc de comptabiliser son crédit impôt recherche en « autres produits d'exploitation » s'agissant d'une aide destinée à soutenir les efforts en matière de recherche.

### **3.19. Résultat par action**

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

## **NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS**

### **4.1 Evénements significatifs des périodes présentées**

- a. SIGNATURE DES MARCHES POUR LA CONSTRUCTION DU REACTEUR D'OZONATION DE 3EME GENERATION - PROJET « NEXT O3 »

Paulic Meunerie a signé les devis définitifs pour la réalisation du projet « Next O3 » dès le début de 2022. Ce projet consiste en la construction et l'installation du réacteur d'ozonation de 3ème génération sur le site industriel de Saint-Gérand, pour un budget de 1,9 M€. Le procédé sera installé dans la travée disponible de la tour de mélange, permettant ainsi d'économiser le volet immobilier, d'optimiser l'utilisation du site récemment construit et de supprimer les aléas administratifs.

- b. ACCORD DE SUBVENTION DE 702 K€ POUR LE PROJET « NEXT O3 »

Paulic Meunerie SA a obtenu une subvention de 701 757 € de la part du Ministère chargé de l'Industrie dans le cadre du plan de Relance, pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen© de 3ème génération. 50% ont déjà été versés à Paulic Meunerie SA en 2021.

L'attribution de cette subvention démontre que le projet de Paulic Meunerie est parfaitement en phase avec la stratégie du gouvernement dans le cadre du plan de relance :

- ✓ Autonomie et souveraineté alimentaire de la France
- ✓ Contribution au rebond immédiat de la croissance (travaux finalisés dès 2021)
- ✓ Projet fortement innovant
- ✓ Contribution à la filière d'avenir de l'élevage d'insectes
- ✓ Création d'emplois.

### **4.2 Evénements postérieurs à la clôture**

Néant.

### **4.3. Continuité d'exploitation**

- a. Analyse du risque de liquidité :

Le premier semestre 2021 est positivement marqué par une progression du chiffre d'affaires sur l'ensemble des portefeuilles clients du groupe.

Néanmoins, l'activité a été impactée par une forte poussée des prix de l'ensemble de nos matières premières (froment, blé noir et riz) et des consommables. Dans un contexte de grande volatilité, nos projections de coûts de matières premières ont été particulièrement difficiles à anticiper. En outre, ces hausses se sont produites de façon dispersée, rendant délicate leur répercussion en temps réel à nos clients, dans un contexte difficile pour eux et concurrentiel pour nous (sur les marchés historiques).

A l'issue de la récolte de blé tendre en France, fin août, le groupe a immédiatement lancé une campagne de révision de ses grilles tarifaires portant sur l'ensemble de ses gammes de produit (applicable à compter

du 1<sup>er</sup> octobre) et a décidé d'adapter sa politique de gestion des achats à un nouveau paradigme beaucoup plus instable sur ses marchés amont, afin de sécuriser ses marges futures.

Conformément à son plan de développement, le groupe a poursuivi sa politique de recrutement pour mettre en place les compétences nécessaires à l'exploitation de l'outil industriel et au développement des ventes.

Le résultat d'exploitation au titre du premier semestre 2021 ressort donc déficitaire.

Néanmoins, compte tenu :

- De la trésorerie nette au 30/06/2021,
- Des placements de trésorerie en parts sociales BPGO pour 600 K€,
- De la nouvelle subvention de 702 K€ obtenue en 2021 pour financer le nouveau réacteur d'ozonation, et dont 50% ont déjà été perçus en 2021,
- Du niveau d'activité attendu en croissance en 2021,
- Du rétablissement progressif des marges suites aux mesures décrites ci-dessus,
- Des facilités de financement à court terme dont dispose le groupe auprès de ses partenaires bancaires,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

b. Point sur l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'activité :

- Retard de la croissance escomptée du CA.

Le business plan initial prévoyait une croissance forte de CA en 2021. Or, les confinements ont eu 2 effets venant retarder le début de cette croissance :

- Mise à l'arrêt du chantier de la tour de mélange et désorganisation des fournisseurs venant ralentir ce chantier une fois repris. L'impact est de 9 mois de retard sur le chantier.
- Impossibilité de prospecter nos marchés : pas de visites commerciales, pas d'audits de prospects industriels clients en aval désorganisés et très peu disponibles.

La conjugaison de ces facteurs a poussé Paulic Meunerie à communiquer en 2020 un retard sur la délivrance de son business plan à hauteur d'un an, à horizon 2024

- Hausse des charges fixes en anticipation de la hausse du CA.

Paulic Meunerie avait initié en 2018 et maintenu en 2020 un plan de recrutement pour mettre en place les compétences nécessaires à la conduite de ce nouvel ensemble industriel mais aussi au renforcement de la force de vente et de la communication. Les éléments de cette nouvelle structure de coût sont en place comme attendu, mais le retard évoqué ci-dessus dans le développement du CA en 2020 vient maintenir l'activité un peu plus longtemps en deçà de son seuil de rentabilité.

- Impact sur les marges brutes

Comme en 2020, l'exercice 2021 a vu la survenance d'un confinement long en début d'exercice. Celui-ci a eu pour conséquence une modification du mix-client en défaveur de l'activité restauration, naturellement plus contributrice en termes de marge brute.

Ensuite, l'exercice a été marqué par une forte demande sur les produits bruts de première nécessité de toute natures et une concurrence internationale accru à l'achat sur le froment. Cela s'est traduit par une hausse durable du prix du blé au Matif et un accroissement de sa volatilité. Comme c'est le cas usuellement,

la hausse sur les marchés du blé s'est traduite par une pression haussière généralisée sur l'ensemble des matières premières se traitant de gré à gré (blé noir, graines, riz...). La tendance sur le blé noir a été d'autant plus marquée que la récolte française précédente avait été pénurique. Ces hausses se sont accompagnées d'une forte volatilité sur les prix, venant impacter nos achats.

En outre, les chaînes logistiques ne sont toujours pas rétablies depuis les événements de 2020, générant des épisodes anormaux de rareté sur les consommables et emballages et donc des hausses importantes sur les nos différents postes d'achats.

#### **NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Au 30 juin 2021, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2021	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 30 juin 2021
Frais de recherche et développement	101 840				101 840
Concessions, brevets, marques, licences	1 467 948				1 467 948
Fonds commercial et droits de moutures	1 350 504				1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours	519 766	341 713			861 479
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 440 058</b>	<b>341 713</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 781 771</b>
Terrains	168 442				168 442
Constructions	2 660 442	57 113		2 493 020	5 210 575
Installations techniques	5 601 575	135 276		1 219 429	6 956 280
Installations techniques en location financement	573 581				573 581
Autres immobilisations corporelles	815 612	29 336	(336)		844 612
Autres immos corporelles en location financement	536 597				536 597
Immobilisations corporelles en cours	6 208 448	551 056		(3 712 449)	3 047 055
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>16 564 697</b>	<b>772 781</b>	<b>(336)</b>	<b>0</b>	<b>17 337 142</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 004 755</b>	<b>1 114 494</b>	<b>(336)</b>	<b>0</b>	<b>21 118 913</b>

Le poste « immobilisations incorporelles en cours » correspond principalement à des frais de recherche et développement relatifs au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone. Au 30 juin 2021, le montant des frais s'élève à 342 K€ intégralement constaté en immobilisations incorporelles en cours.

Le poste « Fonds commercial » comprend des fonds de commerce pour 656 K€ et droits de moutures pour 694K€.

Les immobilisations en cours concernent :

- La fin du programme d'extension industriel sur le site de Saint-Gérard
- Le nouveau réacteur d'ozonation qui entrera en fonction début 2022
- Le programme de recherche et développement en cours avec notre partenaire UNILASALLE.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'agencements pour 551K€, de matériels de transports pour 191 K€ et de matériels de bureau et informatiques pour 103 K€.

## **NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Au 31 décembre 2020, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2021	Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 30 juin 2021
Frais de recherche et développement	40 792	10 101			50 893
Concessions, brevets, marques, licences	1 129 711	45 625			1 175 336
Fonds commercial et droits de moutures					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 170 503</b>	<b>55 726</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 226 229</b>
Aménagements terrains	110 702				110 702
Constructions	1 130 337	39 428			1 169 765
Installations techniques	3 387 943	154 634			3 542 577
Installations techniques en location financement	277 887	31 377			309 264
Autres immobilisations corporelles	729 995	16 401	(336)		746 060
Autres immos corporelles en location financement	457 384	32 989			490 373
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 094 248</b>	<b>274 829</b>	<b>(336)</b>	<b>0</b>	<b>6 368 741</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>7 264 751</b>	<b>330 555</b>	<b>(336)</b>	<b>0</b>	<b>7 594 970</b>

Les tests de dépréciation des fonds commerciaux et droits de mouture n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur justifiant une provision.

## **NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Au 30 juin 2021, les immobilisations financières se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2021	Augmentations / Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 30 juin 2021
Titres de participation	7 286				7 286
Prêts	18 086				18 086
Autres immobilisations financières	643 442	37			643 479
<b>Valeurs brutes</b>	<b>668 814</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>668 851</b>
Titres de participation	(3 086)				(3 086)
Prêts	0				0
Autres immobilisations financières	0				0
<b>Dépréciations</b>	<b>(3 086)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 086)</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES</b>	<b>665 728</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>665 765</b>

Les prêts sont accordés à des boulangers.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement :

- au versement sur 2019 d'une retenue de garantie de 40 K€ à BPI à l'occasion d'un prêt « Croissance Industrie » de 800 K€ au titre du programme d'extension du Moulin du Gouret ;
- à la souscription de parts sociales BPGO sur l'exercice 2020 pour 600 K€, à titre de placement financier, soient 200 K€ pour chacune des trois sociétés du Groupe au moment de la souscription. Les parts souscrites par Moulin du Pavillon SAS ont été conservées Par Paulic Meunerie SA postérieurement à la fusion.

## **NOTE 8. STOCKS**

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2021</b>	<b>31-déc.-2020</b>
Stocks de matières premières	388 125	307 920
Stocks de produits finis et marchandises	490 746	532 688
<b>Total</b>	<b>878 871</b>	<b>840 608</b>

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre des exercices présentés.

## **NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2021</b>	<b>31-déc.-2020</b>
Clients et comptes rattachés	1 637 581	1 113 553
Provisions pour dépréciations	(38 534)	(38 534)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>1 599 047</b>	<b>1 075 019</b>
<i>dont créances à moins de 30 jours</i>	<i>1 210 969</i>	<i>721 668</i>
<i>dont créances entre 1 mois et 2 mois</i>	<i>245 486</i>	<i>128 814</i>
<i>dont créances entre 2 mois et 3 mois</i>	<i>59 016</i>	<i>22 184</i>
<i>dont créances entre 3 mois et 6 mois</i>	<i>13 087</i>	<i>81 475</i>
<i>dont créances entre 6 mois et 1 an</i>	<i>57 176</i>	<i>64 179</i>
<i>dont créances à plus d'1 an</i>	<i>51 847</i>	<i>95 233</i>

Au 30 juin 2021, la variation des provisions pour dépréciations s'analyse comme suit :

<b>En Euros</b>	<b>Au 1er janvier 2021</b>	<b>Augmentations / Dotations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Au 30 juin 2021</b>
Provisions pour dépréciations	38 534			38 534
<b>TOTAL</b>	<b>38 534</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38 534</b>

## **NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF**

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit:

En Euros	30-juin-2021		
	Total	< 1 an	> 1 an
Etat, Crédit d'Impôt Recherche	287 731	287 731	
Etat, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	0	0	
Etat, Crédit d'Impôt Mécénat	12 111		12 111
Etat, Impôt sur les sociétés	43 014	43 014	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	443 976	443 976	
Impôts différés actif	625 981		625 981
Autres créances fiscales	11 545	11 545	
Subventions à recevoir	0	0	
Autres créances	389	389	
<b>Sous-Total</b>	<b>1 424 747</b>	<b>786 655</b>	<b>638 092</b>
Charges constatées d'avance	42 864	42 864	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	30 627	9 608	21 019
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 498 238</b>	<b>839 127</b>	<b>659 111</b>
Provisions pour dépréciations	(34 012)	(34 012)	
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 464 226</b>	<b>805 115</b>	<b>659 111</b>

Les impôts différés actifs sont principalement liés aux déficits fiscaux reportables.

#### **NOTE 11. DISPONIBILITES**

La trésorerie nette est principalement constituée de concours bancaires courants.

En Euros	30-juin-2021	31-déc.-2020
Valeurs mobilières de placement	305 936	299 219
Comptes bancaires courants	206 141	1 515 877
Caisse	210	1 934
Concours bancaires courants	(15 107)	(2 363)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>191 244</b>	<b>1 515 448</b>

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué :

- Du compte de liquidité relatif à l'animation du titre pour 106 K€,
- De la souscription d'obligations pour 200 K€.

#### **NOTE 12. CAPITAL SOCIAL**

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » d'un montant de 7.400 € par élévation de la valeur nominale des 740.000 de 1,31 € à 1,32 €, puis une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par

émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en oeuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute s'élève à 5,99 € par action soit un montant de 7 116 970,58 €, sur lequel ont été imputés les dépenses liées à l'augmentation de capital qui s'élèvent à 1.019.537 €, soit une prime d'émission nette de 6.097.433 €.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

#### Contrat de liquidité

PAULIC MENEURIE a confié l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre

de ce contrat, une somme de 150 k€ a été initialement portée au crédit du compte de liquidité le 14 février 2020.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées dans la poste « valeurs mobilières de placement ». Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier. A ce titre, un gain net de 33k€ est constatée dans le résultat financier.

### **NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Au 30 juin 2021, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Au 1er janvier 2021	Dotations	Diminutions	Au 30 juin 2021
Prov. indemnités de départ à la retraite	120 864		(3 867)	116 997
<b>Total</b>	<b>114 150</b>	<b>0</b>	<b>(3 867)</b>	<b>116 997</b>

### **NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit sur les périodes présentées :

Au 30 juin 2021

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	Au 1er janvier 2021	Emissions	Remboursements	Au 30 juin 2021
Préfinancement plan investissement	0		0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 969 315		(271 762)	6 697 553
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>6 969 315</b>	<b>0</b>	<b>(271 762)</b>	<b>6 697 553</b>
Dettes financières - Location financement	204 133		(19 427)	184 706
Billets à ordre	0			0
Concours bancaires courants	2 363	12 744		15 107
Comptes courants d'actionnaires	211 330	33 207		244 537
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>417 826</b>	<b>45 951</b>	<b>(19 427)</b>	<b>444 350</b>
<b>Total</b>	<b>7 387 141</b>	<b>45 951</b>	<b>(291 189)</b>	<b>7 141 903</b>

Echéancement (en €) au 30 juin 2021	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 697 553	689 142	2 857 894	3 150 518
Dettes financières - Location financement	184 706	36 028	134 966	13 712
Concours bancaires courants	15 107	15 107		
Comptes courants d'actionnaires	244 537			244 537
<b>Total</b>	<b>7 141 903</b>	<b>740 277</b>	<b>2 992 860</b>	<b>3 408 767</b>
dont partie à taux variable	823 228	78 347	270 366	474 515
dont partie à taux fixe	6 318 675	661 930	2 722 494	2 934 252
dont partie à taux non rémunérée				

### **Emprunts auprès des établissements de crédit**

La société dispose d'une enveloppe de 3 750 k€ de prêts immobiliers pour financer les investissements du site de Saint-Gérard. La totalité de l'enveloppe est débloquée depuis le 31 décembre 2020.

Elle a également débloqué la totalité de l'enveloppe de 1 815 K€ de prêts matériels obtenu en 2017.

La société a souscrit à 4 autres nouveaux emprunts sur l'exercice 2020, à savoir :

- un emprunt de 100 k€ auprès de BPGO et de 100 k€ auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'acquisition des titres Green Technologies
- un emprunt de 620 k€ auprès de la BPI qui finance un programme de recherche et développement du nouveau procédé ozonation 2<sup>ème</sup> génération.
- Un emprunt de 200 k€ auprès de BPGO pour le financement de l'acquisition d'une ensacheuse.

Elle n'a pas souscrit d'emprunt sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

### **Comptes courants d'associés**

Ils concernent principalement le compte courant d'associés du dirigeant du groupe Monsieur Jean Paulic pour 228 K€

### **Covenant financiers**

Les emprunts bancaires n'ont pas fait l'objet de clauses de respect de ratios financiers.

## **NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION**

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2021</b>	<b>31-déc.-2020</b>
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 913 157	1 308 688
Dettes sociales	416 570	358 541
Dettes fiscales (TVA, ...)	123 064	21 332
<b>Total</b>	<b>2 452 791</b>	<b>1 688 561</b>

## **NOTE 16. AUTRES DETTES**

Les autres dettes concernent des dettes relatives aux fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard. Leurs échéances sont inférieures à un an.

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2021</b>	<b>31-déc.-2020</b>
Fournisseurs d'immobilisations	280 359	480 597
Autres dettes	0	2 624
<b>Total</b>	<b>280 359</b>	<b>483 221</b>

## NOTE 17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En €uros	30-juin-2021	31-déc.-2020
Produits constatés d'avance	1 881 304	1 563 993
<b>Total</b>	<b>1 881 304</b>	<b>1 563 993</b>

Echéancement	30-juin-2021	31-déc.-2020
Inférieur à un an	1 881 304	1 563 993
De un à cinq ans		
Plus de cinq ans		
<b>Total</b>	<b>1 881 304</b>	<b>1 563 993</b>

Les produits constatés d'avance concernent :

- les subventions d'investissement résultant d'aides accordées par les organismes publics pour la réalisation du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérand pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement desdits immobilisations ;
- la subvention d'investissement accordée le 18 février 2021 relative à la création d'un réacteur d'ozonation des grains.

Elles se ventilent de la façon suivante :

Subventions	Montant de la subvention accordée	Cash restant à recevoir au 30.06.2021	Subvention nette comptabilisée au 30.06.2021	30 juin 2021		Exercice 2020	
				Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation	Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation
Pontivy communauté	100 000		100 000		1 984	4 000	
France Agrimer	21 973		20 784		414	835	
Région Bretagne	725 989		725 989		14 651	21 864	
Feader	818 669		818 669		16 519	25 150	
BPI France Relance	701 757	350 879	350 878	350 878	0		
<b>Total</b>	<b>2 368 388</b>	<b>350 879</b>	<b>2 016 320</b>	<b>350 878</b>	<b>33 568</b>	<b>0</b>	<b>51 849</b>

Comme indiqué dans le point 3.4, seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives sont levées, est comptabilisée. Ainsi, pour la nouvelle subvention accordée par BPI de 702 K€, 50% de la subvention est reconnu en fonction des investissements effectués sur le réacteur d'ozonation des grains.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021, la société a obtenu le versement du solde des subventions encore à percevoir sur le projet d'extension du moulin, soit 98 K€ de la région Bretagne et 409 K€ de FEADER. De même, elle obtenu un acompte de 50% de la subvention BPI soit 351 K€.

## **NOTE 18. CHIFFRES D'AFFAIRES**

L'évolution du chiffre d'affaires est le suivant :

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>		<b>30 juin 2020</b>	
Ventes de marchandises	216 343	4%	319 793	7%
Ventes de produits finis	4 763 238	96%	4 055 147	93%
Prestations de services	3 554	0%	7 042	0%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 983 135</b>	<b>100%</b>	<b>4 381 982</b>	<b>100%</b>

Le poste ventes de produits finis intègre le chiffre d'affaires réalisé en vente de farines de froment, de blé noir et des co-produits (sons et cosses). Il reprend également les ventes de produits issus du procédé Oxygreen : la farine Qualista et les Nourrifibre®, pour un montant cumulé de 456 K€ sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021 et de 438 K€ au sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Le poste ventes de marchandises consiste en le négoce de produits additionnels à destination de nos clients boulangers (améliorants, graines et sacheries diverses).

Les prestations de services intègrent les analyses effectuées par notre laboratoire auprès d'acteurs de la région et la refacturation du transport à nos clients éloignés.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés est la suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>		<b>30 juin 2020</b>	
Ventes - France	4 585 118	92%	4 085 970	93%
Ventes Export	398 017	8%	296 012	7%
<i>Europe</i>	<i>398 017</i>	<i>100%</i>	<i>296 012</i>	<i>100%</i>
<i>Reste du monde</i>				
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 983 135</b>	<b>100%</b>	<b>4 381 982</b>	<b>100%</b>

## **NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
Production stockée	19 018	164 300
Production immobilisée	341 713	142 084
Reprises sur amort. et prov.	3 867	35 327
Transfert de charges	19 563	34 553
Quote part subventions d'investissement reprise en résultat	33 568	16 509
Crédit Impôt Recherche	193 032	67 035
Autres produits	13 907	50
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>624 668</b>	<b>459 858</b>

La production immobilisée concerne des frais de développement activés relatifs à la conception d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

## **NOTE 20. MARGE BRUTE**

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
Chiffres d'affaires	4 983 135	4 381 982
Achats consommés	(3 887 204)	(2 806 623)
<b>Marge Brute globale</b>	<b>1 095 931</b>	<b>1 575 359</b>
<i>Taux de marge brute</i>	<i>22%</i>	<i>36%</i>

## **NOTE 21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
Achats non stockés, matériels, fournitures	287 301	308 639
Sous-traitance générale	67 482	15 013
Locations et charges locatives	74 936	66 061
Entretiens et réparations	163 777	134 877
Primes d'assurance	45 378	43 740
Etudes et recherches	304 378	72 051
Personnel extérieur	24 281	15 816
Honoraires	158 127	147 143
Publicité	78 466	34 130
Transport	59 134	47 340
Frais de déplacement, missions et réceptions	17 999	25 478
Autres (téléphone, services bancaires ...)	39 940	40 742
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>1 321 199</b>	<b>951 030</b>

Les achats non stockés sont principalement constitués des frais d'électricité et de carburant.

Les frais d'études et recherches sont relatifs à des frais de laboratoires utilisés à des fins de contrôle et de recherche. Ils intègrent notamment des frais de collaboration avec UniLaSalle pour 268 k€ contre 44 k€ l'année précédente.

Le poste « Honoraires » comprend notamment des commissions sur ventes de Nourrifibre® pour 39 k€ et des frais de courtage sur la vente de son.

## **NOTE 22. CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
Salaires et traitements	745 427	655 982
Charges sociales	271 580	194 119
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 017 007</b>	<b>850 101</b>
Taux moyen de charges sociales	36%	30%

### **NOTE 23. EFFECTIFS**

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
Cadres	8	6
Agents de maîtrise et techniciens	7	6
Employés / ouvriers	22	23
<b>Effectifs</b>	<b>37</b>	<b>35</b>

### **NOTE 24. REMUNERATION DU DIRIGEANT**

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
Rémunération allouée au président du conseil d'administration	42 000	64 432
<b>Total</b>	<b>42 000</b>	<b>64 432</b>

### **NOTE 25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS**

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	330 553	299 235
Dotations aux provisions sur actif circulant		19 764
Dotations aux amortissements des charges à répartir	3 860	4 107
Dotations aux provisions pour risques et charges		3 478
<b>Total</b>	<b>334 413</b>	<b>326 584</b>

Les dotations aux amortissements des charges à répartir concernent l'étalement des frais d'émissions d'emprunt.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont relatives aux provisions pour indemnités de départ en retraite.

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
Immobilisations incorporelles	55 726	51 459
Immobilisations corporelles	274 829	247 776
<b>Total</b>	<b>330 555</b>	<b>299 235</b>

### **NOTE 26. AUTRES CHARGES**

Les autres charges se décomposent comme suit :

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
Redevances		1 455
Pertes sur créances irrécouvrables		58 879
Autres charges	272	62
<b>Total</b>	<b>272</b>	<b>60 396</b>

Les pertes sur créances irrécouvrables sont relatives à des créances en grande partie déjà provisionnées les années précédentes.

## **NOTE 27. RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier se décompose comme suit :

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
Autres produits financiers	8 992	78
Produits cession de VMP	32 977	
<b>Produits financiers</b>	<b>41 969</b>	<b>78</b>
Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus)	60 844	55 280
Intérêts bancaires	3 259	11 110
Intérêts sur comptes courants d'associés	1 332	2 354
Charges cession de VMP		0
Autres charges financières	829	0
Dotations provision pour dépréciation titres de participations non consolidés		0
<b>Charges financières</b>	<b>66 264</b>	<b>68 744</b>
<b>Total</b>	<b>(24 295)</b>	<b>(68 666)</b>

## **NOTE 28. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
Autres produits exceptionnels	50 000	
Produits de cession d'immobilisations	1 700	800
Reprises provisions		
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>51 700</b>	<b>800</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 604	2 555
VNC immobilisations cédées		6 179
Dotations provisions		
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>5 604</b>	<b>8 734</b>
<b>Total</b>	<b>46 096</b>	<b>(7 934)</b>

## **NOTE 29. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>30 juin 2020</b>
Charge/(produit) d'impôt exigible	0	
Charge/(produit) d'impôt différé	(303 812)	(61 407)
<b>Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(303 812)</b>	<b>(61 407)</b>

La preuve d'impôt est la suivante :

En Euros	30 juin 2021	30 juin 2020
Résultat courant avant impôt	(1 025 639)	(272 750)
Résultat exceptionnel avant impôt	46 096	(7 934)
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>(979 543)</b>	<b>(280 684)</b>
Impôt théorique à 26,5 % (28% en N-1)	(259 579)	(78 592)
Réduction d'impôt : CIR et CIM	0	0
Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés	(259 579)	(78 592)
<b>Charge d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés</b>	<b>(303 812)</b>	<b>(61 407)</b>
<b>Différence</b>	<b>44 233</b>	<b>(17 185)</b>
<b>Justification de l'écart</b>		
CIR	(51 153)	(18 770)
IDA non reconnus	6 920	33 911
Autres différences permanentes		2 044
	<b>(44 233)</b>	<b>17 185</b>

La société a constaté un actif d'impôt différé net de 304 K€ sur la base d'hypothèses de recouvrabilité à 3 années. A noter que les déficits fiscaux reportables liés à Green Technologie ne sont pas activés.

Il en est de même pour une partie des déficits fiscaux de la société Paulic Meunerie qui correspondent aux frais d'augmentation de capital comptabilisés en déduction de la prime d'émission sans effet d'impôt.

### **NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En Euros	30 juin 2021	30 juin 2020
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	9 733	22 012
Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées		
<b>Total</b>	<b>9 733</b>	<b>22 012</b>

### **NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

#### ***Engagements donnés***

Les engagements donnés sont les suivants :

En Euros	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Nantissements	1 878 363	1 961 581
Hypothèques	3 396 672	3 471 080
Effets escomptés non échus		
<b>Total engagements donnés</b>	<b>5 275 035</b>	<b>5 432 661</b>

Les hypothèques sur l'immobilier et le foncier du site de Saint-Gérard données en garantie des emprunts bancaires concernent les emprunts suivants :

- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 937 K€
- Emprunt BPA hypothèque PARI PASSU : 940 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 942K€
- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 188 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 200 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 189 K€

La société a donné en garantie les nantissements de fonds de commerce concernant les emprunts suivants :

- Emprunt BNP de 2014 pour 120 K€ : CRD de 0 K€ au 30/06/2021 et 5 K€ au 31/12/2020
- Emprunt BNP de 2015 pour 120 K€ : CRD de 17 K€ au 30/06/2021 et 26 K€ au 31/12/2020

les nantissements de matériels sur les emprunts suivants :

- Emprunt CA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 553 K€ au 30/06/2021
- Emprunt BPA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 564 K€ au 30/06/2021
- Emprunt BNP de 2019 pour 605 K€ : CRD de 563 K€ au 30/06/2021

Et les nantissements des titres Green Technologie sur les emprunts suivants :

- Emprunt BPGO de 2020 pour 100 K€ : CRD de 94 K€ au 30/06/2021
- Emprunt CRCA de 2020 pour 100 K€ : CRD de 87 K€ au 30/06/2021

### ***Engagements reçus***

Néant

**Paulic**



meunerie